



CCAS Centre Communal d'Action Sociale

CCAS

Établissement public communal autonome, le CCAS (Centre Communal d'Action sociale) est chargé de mettre en œuvre la politique sociale définie par la municipalité.

Ses actions sont principalement dirigées vers les populations jeunes, les personnes âgées, les demandeurs d'emploi et les personnes en difficulté.

Il est géré par un conseil d'administration intervenant dans différents domaines en relation avec les instances privées ou publiques.

Le CCAS de MONTLAUR a pour mission d'aider en toute confidentialité les personnes en difficultés.

Le conseil d'administration présidé par le maire est composé de

- membres du conseil municipal : Isabelle Lefebvre, Karine Carbonnaux, Benjamin Dumas, Samir Kired, Guillaume Perthuis

- non membres du conseil municipal : Nathalie Abadie, Christine Audigier, Elodie Ribet, Sandrine Humbert-Droz, Jean-Guy Favaro

Contact : Le secrétariat de la Mairie de Montlaur